



KINNEAR'S MILLS

**Province de Québec
Municipalité de Kinnear's Mills
Aux contribuables de la susdite municipalité**

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills :

Que suite de l'adoption du projet de loi n° 122 (2017, chapitre 13), depuis le 16 juin 2017, l'article 445 du Code municipal du Québec prévoit que l'adoption de tout règlement doit désormais être précédée de la présentation d'un projet de règlement;

Que les prévisions budgétaires 2018 de la Municipalité de Kinnear's Mills ont été présentées lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 20 h;

Que la directrice générale a présenté et déposé le projet de règlement numéro 484 « Règlement d'imposition de taxes pour l'année 2018;

Que le Règlement numéro 484 relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2018 sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le mardi 9 janvier 2018 à 19 h 45 à la salle municipale.

Donné à Kinnear's Mills, ce 19 décembre 2017.

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du code municipal.

Signé à Kinnear's Mills. à 10 h ce 19 décembre 2017.

Claudette Perreault, directrice générale/secrétaire-trésorière